




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-101**

Séance publique du

22 mars 2019

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190322- lmc1150987-DE-1-1
Date de signature : 28/03/2019
Date de réception : jeudi 28 mars 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE MUSEE GRANET / OFFICE DU TOURISME / 5 CONTINENTS EDITIONS POUR LE PRE-ACHAT D'EXEMPLAIRES D'UN OUVRAGE SUR L'OEUVRE DE FABIENNE VERDIER ACCOMPAGNANT LES EXPOSITIONS QUE LA CITE DU LIVRE, LE PAVILLON VENDOME ET LE MUSEE GRANET CONSACRENT A L'ARTISTE A L'ETE 2019

Le 22 mars 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/03/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Madame Françoise TERME à Monsieur Jean-Marc PERRIN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER, Monsieur Michael ZAZOUN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Musée Granet et ses annexes

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2019

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE MUSEE GRANET / OFFICE DU TOURISME / 5 CONTINENTS EDITIONS POUR LE PRE-ACHAT D'EXEMPLAIRES D'UN OUVRAGE SUR L'OEUVRE DE FABIENNE VERDIER ACCOMPAGNANT LES EXPOSITIONS QUE LA CITE DU LIVRE, LE PAVILLON VENDOME ET LE MUSEE GRANET CONSACRENT A L'ARTISTE A L'ETE 2019- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

A l'été 2019, trois lieux culturels de la ville d'Aix-en-Provence rendent hommage à l'œuvre de l'artiste peintre Fabienne Verdier, en présentant une centaine d'œuvres de natures diverses (tableaux, dessins, œuvres filmées, carnets). Le public pourra y découvrir l'histoire de son parcours, mais aussi des tableaux inédits réalisés dans son atelier nomade sur les terres de Cézanne, ainsi que des œuvres cinématographiques qui accompagnent, désormais, son travail pictural. Un catalogue accompagnera ces manifestations, qui est édité par la maison 5 Continents Editions, choisie par l'artiste. Il est demandé au conseil municipal l'autorisation de procéder au pré-achat de 750 ouvrages de ce catalogue pour un montant de 15 231,56 euros TTC, sur un budget global d'édition de 44 800 euros. 750 autres exemplaires seront acquis par l'office du tourisme d'Aix-en-Provence, le reste étant destiné à la diffusion en librairie. Un projet de convention tripartite entre la ville, l'office du tourisme et l'éditeur est proposé en pièce jointe.

L'ouvrage retracera, en 168 pages, l'ensemble des étapes de son parcours artistique et rassemblera différents essais de spécialistes de différentes disciplines (historiens d'art, neurobiologiste, poètes et compositeur). Edité à l'occasion de l'exposition, il a vocation à être diffusé au titre de "beau livre d'art", au-delà de l'été 2019.

Cet ouvrage bénéficiera par ailleurs d'un mécénat provenant de Suisse, d'un montant de

8 000€ prenant en compte les honoraires et les droits d'auteur des auteurs des textes du présent catalogue. Ce mécénat permettra de maintenir le prix de vente public du catalogue inférieur à 30€ (29€ prix public) toujours dans le même souci d'un accès à la culture au plus grand nombre. Le projet de convention joint détaille les conditions de pré-achat de cette publication.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le contrat de co-édition passé entre le musée Granet/ Ville d'Aix-en-Provence, l'Office du Tourisme et la Maison 5 Continents Editions.
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer le contrat annexé,
- **DIRE** que la procédure du pré-achat de 750 ouvrages de ce catalogue pour un montant de 15 231,56 euros TTC, sur un budget global d'édition de 44 800 euros, sera prélevé sur les crédits prévus en section de fonctionnement du Musée Granet compte 6231.

DL.2019-101 - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE MUSEE GRANET / OFFICE DU TOURISME / 5 CONTINENTS EDITIONS POUR LE PRE-ACHAT D'EXEMPLAIRES D'UN OUVRAGE SUR L'OEUVRE DE FABIENNE VERDIER ACCOMPAGNANT LES EXPOSITIONS QUE LA CITE DU LIVRE, LE PAVILLON VENDOME ET LE MUSEE GRANET CONSACRENT A L'ARTISTE A L'ETE 2019-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Mme MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Convention de co-édition tripartite

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

L'éditeur 5 Continents Editions,

au capital de Euro 100.000,00

dont le siège social est sis à Piazza Caiazzo 1, 20124 Milan, Italie,

représenté par son Directeur Général, Monsieur Eric GHYSELS,

ci-après dénommé "l'Éditeur",

ET

La Mairie d'Aix-en-Provence, collectivité territoriale dirigée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire d'Aix-en-Provence, représentée par : Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Adjoint au Maire déléguée au Patrimoine, secteur sauvegardé et relations avec l'atelier du Patrimoine, politique patrimoniale, embellissement de la Cité - Musées (hors Muséum d'Histoire Naturelle) Archives Municipales - Relations avec l'Hôpital - Santé dûment habilité aux fins présentes
Ci-après dénommée "Le musée Granet / Mairie d'Aix-en-Provence"

ET

L'Office du tourisme d'Aix-en-Provence,

dont le siège est à 300 Av. Giuseppe Verdi, 13100 Aix-en-Provence,

représenté par son Directeur Général, Monsieur Michel FRAISSET,

ci-après dénommée "L'Office du Tourisme d'Aix-en-Provence"

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

La Ville d'Aix-en-Provence (musée Granet, pavillon de Vendôme) organise une exposition intitulée *Fabienne Verdier. Sur les terres de Cézanne* présentée au musée Granet du 21 juin 2019 au 13 octobre 2019.

Dans le cadre de cette exposition, un accord a été conclu entre l'Office du Tourisme d'Aix-en-Provence, la mairie d'Aix-en-Provence et l'éditeur fixant les modalités d'édition du catalogue publié à cette occasion, et dont les obligations réciproques sont précisées ci-dessous.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Le musée Granet / Mairie d'Aix-en-Provence, l'Office du Tourisme d'Aix-en-Provence et l'Éditeur ont décidé de s'associer pour publier un ouvrage ayant pour titre *Fabienne Verdier. Sur les terres de Cézanne* dirigé par Alexandre Vanautgaerden. Cet ouvrage sera publié en juin 2019, sous le copyright des Editions 5 Continents.

ARTICLE 2 – DESCRIPTIF ET CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

- format : 19,5 cm (base) x 34 cm (hauteur) ;

- édition : française ;

- pages : 168 pages imprimées en quadrichromie recto / verso ;

- illustrations : 139 illustrations en couleurs dont 1 en double page, 42 en pleine page et 96 en ½ ou ¼ de page ;

- textes : 80 feuillets dactylographiés de 2.000 signes, espaces compris, à savoir 20.000 signes, espaces compris, par auteur, sauf pour Alain Berthoz dont le manuscrit qui en comptera le double [Alain Berthoz | Bernard Focroulle | Charles Juliet | Germain Viatte | Interview de Fabienne Verdier par Bruno Ely | Alexandre Vanautgaerden sous forme de textes de transition d'un chapitre à l'autre] et 20.000 signes, espaces compris pour les annexes ;

- reliure : cousue au fil avec couverture brochée « hollandaise » revêtue de papier Gardagloss de 300 gr., imprimée à 4+0, plastifiée mate. Pages de garde imprimées à 1+1 sur papier GardaPat Kiara de 135 gr. ;

- papier interne : GardaPat Bianka ou Gardapat Kiara de 135 gr. ;

- emballage : sous film plastic, à l'unité ; cartons sur palettes de 80 x 120 x 120 cm de haut ;

Prix public conseillé : Euro 29,00 TTC

Tirage prévisionnel : 2 000 exemplaires.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS RECIPROQUES

5 Continents Editions assure :

- la conception graphique, la fabrication de l'ouvrage, le suivi de fabrication, ainsi que la publication de l'ouvrage dans la forme et les délais convenus ;
- les formalités de dépôt légal ;
- la production de 2 000 exemplaires de l'ouvrage en édition cartonnée pour la diffusion et la distribution en France et à l'étranger à un prix public de Euro 35,00/39,00 TTC (à confirmer).

Le Musée Granet :

- fournira, par l'entremise des Amis du Musée Granet, les textes du catalogue libres de droits pour leur publication dans l'ouvrage, au plus tard le 1 mars 2019 ;
- fournira la préface du Maire d'Aix-en-Provence à inclure dans l'ouvrage ;
- validera la maquette ;
- donnera son approbation pour le bon-à-tirer pour la couverture et la maquette intérieure de l'ouvrage avant l'impression ;
- prendra en charge les frais de port de l'ouvrage.

ARTICLE 4 – BUDGET DE L'OPERATION ET LIVRAISON

Le budget global de l'impression s'élève à Euro 44.800,00.

L'Éditeur s'engage à livrer le catalogue pour les vernissages respectifs des expositions au Pavillon de Vendôme et musée Granet, le 14 juin 2019.

L'adresse de livraison est le : 18 rue Roux-Alphéran, 13 100 Aix-en-Provence.

Le livreur devra impérativement prévenir le musée Granet pour planifier la livraison (04.42.52.88.45).

Le musée se trouvant dans un centre-ville ancien, le camion de livraison devra respecter les conditions suivantes :

- ne pas excéder 20 m³ ;
- être équipé d'un transpalette et d'un hayon élévateur.

ARTICLE 5 – PRÉACHAT D'OUVRAGES PAR LE MUSÉE GRANET ET PAR L'OFFICE DE TOURISME D'AIX-EN-PROVENCE

Le musée Granet / Mairie d'Aix-en-Provence s'engage à effectuer un préachat de 750 exemplaires de l'ouvrage à un prix unitaire de Euro 19,25 HT correspondant à une remise de 30 % sur le Prix Public HT, soit Euro 14.437,50 HT / Euro 15.231,56 TTC (dont TVA au taux de 5,5%) et comprenant la mise sous film de chaque exemplaire, la mise sous cartons et l'organisation de la livraison à l'adresse indiqué dans l'art. 4 du présent contrat, réglé selon l'échéancier suivant :

- Euro 7.218,75 HT / Euro 7.615,78 TTC à la signature du présent contrat;
- le solde, soit Euro 7.218,75 HT / Euro 7.615,78 TTC à la livraison des exemplaires.

Ces ouvrages, acquis par le musée Granet / Mairie d'Aix-en-Provence, sont à considérer "hors commerce" et destinés à la communication interne et externe.

Les ouvrages supplémentaires dont le musée Granet / Mairie d'Aix-en-Provence aurait besoin seront directement commandés par lui auprès de l'Éditeur sans changement des conditions financières préalablement définies et selon les disponibilités en stock (maximum 500 exemplaires).

Toute modification fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

- L'Office du Tourisme d'Aix-en-Provence s'engage à effectuer un préachat de 750 exemplaires de l'ouvrage à un prix unitaire de Euro 19,25 HT correspondant à une remise de 30 % sur le Prix Public HT, soit Euro 14.437,50 HT / Euro 15.231,56 TTC (dont TVA au taux de 5,5%) et comprenant la mise sous film de chaque exemplaire, la mise sous cartons et la livraison en un point, réglé selon l'échéancier suivant :
 - Euro 7.218,75 HT / Euro 7.615,78 TTC à la signature du présent contrat ;
 - le solde, soit Euro 7.218,75 HT / Euro 7.615,78 TTC à la livraison des exemplaires.Les frais de transport seront à la charge de l'Office du Tourisme d'Aix-en-Provence.

ARTICLE 6 – DROITS SUR L’OUVRAGE

Toute reproduction intégrale ou partielle des œuvres ou textes à des fins commerciales ou non, par quelque procédé que ce soit, doit faire l’objet d’un accord préalable entre les parties.

Le musée Granet / Mairie d’Aix-en-Provence garantit à l’Éditeur la jouissance entière et libre de toutes servitudes des droits ci-dessus visés cédés contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

L’Éditeur pourra utiliser des extraits de l’œuvre pour la promotion de l’ouvrage dans des catalogues, boîtes «displays», affichettes, site Internet et autres supports non vendus.

Dans le cadre de sa communication interne et externe, il est convenu que le musée Granet / Mairie d’Aix-en-Provence pourra utiliser le titre, des extraits de l’œuvre et le visuel de la couverture du livre.

ARTICLE 7 - MENTIONS DANS L’OUVRAGE

Sur chaque exemplaire de l’ouvrage devront figurer les mentions suivantes :

- le copyright des Editions 5 Continents ;
- le logo du musée Granet / Mairie d’Aix-en-Provence ;
- le logo du pavillon de Vendôme / Mairie d’Aix-en-Provence.

Les logos de ces institutions apparaîtront à l’intérieur de l’ouvrage et en quatrième de couverture.

ARTICLE 8 - PROMOTION

Le musée Granet / Mairie d’Aix-en-Provence s’engage, dans l’intérêt de la publication et de la meilleure promotion des partenaires, à promouvoir le catalogue d’exposition dans tous ses documents internes et externes annonçant cet événement.

ARTICLE 9 - RESILIATION

En cas de non-respect par l’une des parties de ses obligations, l’autre partie pourra, après mise en demeure restée sans effet dans les quinze jours de sa présentation, résilier purement et simplement le contrat aux torts et griefs de la partie défaillante, sous réserve de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 10 - LITIGES ET INTERPRÉTATION DE LA PRÉSENTE CONVENTION

Pour toute contestation qui s’élèverait à l’occasion de l’interprétation ou de l’exécution de la présente convention, les parties conviennent, avant de porter le litige devant le tribunal compétent, de rechercher à l’amiable le règlement de toutes difficultés. En cas d’échec de la négociation amiable, attribution de juridiction est donnée aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d’Appel d’Aix-en-Provence.

Fait à Aix-en-Provence,
en trois exemplaires originaux,

Pour la Mairie d’Aix-en-Provence Madame Marie-Pierre SICARD- DESNUELLE Adjoint au Maire	L’Office du Tourisme d’Aix-en- Provence Monsieur Michel FRAISSET Directeur	Pour l’Éditeur 5 Continents Editions Monsieur Eric GHYSELS Directeur Général